



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Nkundabagenzi (Rwanda)	1
Discours de M. Sharp (Canada)	4
Discours de M. Usher (Côte d'Ivoire)	8
Discours de M. Thorn (Luxembourg)	11

Présidente : Mlle Angie E. BROOKS (Libéria).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. NKUNDABAGENZI (Rwanda) : Le Rwanda se félicite, Madame la Présidente, du choix très judicieux qui vous a élevée à la présidence de cette vingt-quatrième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Vos brillantes qualités personnelles de juriste et de politique — qualités que mon pays alors sous tutelle de l'ONU a pu directement apprécier lorsque vous dirigiez certaines missions pour le compte de notre organisation — justifient cette confiance unanime que vous témoignez à cette assemblée, confiance qui, au-delà de votre personne, honore non seulement votre noble pays, le Libéria, avec lequel le Rwanda entretient des relations amicales, mais encore notre continent africain.

2. Nous saisissons la même occasion pour élever une pensée pieuse à la mémoire du regretté M. Arenales, ministre des relations extérieures du Guatemala, qui a brillamment dirigé les travaux de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale et que le destin a arraché à l'affection de tous. Ma délégation réitère à son pays et à sa famille l'expression de ses condoléances émues.

3. Lorsque, voilà 24 ans, un groupe d'Etats, réunis à San Francisco, meurtris pour la plupart par le fléau de deux guerres en l'espace d'une vingtaine d'années, ont adopté la Charte des Nations Unies, ils entendaient créer ainsi les conditions les meilleures pour asseoir la paix et la sécurité et promouvoir la coopération internationale.

4. En même temps, ils s'astreignaient au respect d'un certain nombre de principes fondamentaux, notamment prendre des mesures collectives efficaces pour prévenir et écarter les menaces à la paix et pour réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, régler pacifiquement les différends, développer entre nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, coopérer en vue de résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire en

développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. L'adhésion à ces principes s'étendait également à leurs corollaires, qui sont la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et le respect de l'égalité souveraine de ceux-ci.

5. Mais, hélas ! l'histoire politique de ces 24 années d'existence de l'ONU nous apprend que l'énoncé de nobles objectifs à San Francisco n'a pas nécessairement placé le monde à l'abri des menaces de grands périls engendrés par l'intolérance de certains Etats envers d'autres, par la soif d'hégémonie des grandes puissances, par la confiscation par ici et par là des droits et libertés des individus, par l'égoïsme des pays développés et industrialisés à l'égard de la pauvreté caractérisée des pays moins favorisés, par la course aux armements de la part de certains Etats et par la détention d'armes de destruction massive par ceux-ci. Et j'en passe.

6. Fondée sur la fidélité inconditionnelle aux principes énoncés plus haut et face aux multiples situations critiques que le monde a traversées ou traverse encore, la ligne politique que le Rwanda s'est fixée à jamais de même que l'action qu'il poursuit ont été et demeurent inflexiblement axées sur le maintien de la paix et de la sécurité si chères à tous, ainsi que sur la coopération entre Etats, spécialement dans le domaine du développement économique et social.

7. Pour le Rwanda, la personne humaine est sacrée, sa liberté est inviolable et les libertés fondamentales sont garanties à tous les citoyens; tous sont égaux devant la loi, sans distinction de race, de clan, de couleur, de sexe ou de religion. Notre constitution, en son titre II, chapitre premier, garantit les libertés publiques.

8. Et c'est avec une angoisse d'autant plus douloureuse que nous voyons dans la partie australe de notre continent africain — j'entends en Angola, au Mozambique, en Namibie, en Rhodésie du Sud et en République sud-africaine — que ces libertés, dont nous sommes tous fiers de jouir et auxquelles nous sommes si profondément attachés, sont absolument déniées à un très grand nombre d'individus, sans que l'Organisation internationale en soit venue à enrayer complètement ces vers destructeurs que sont le colonialisme et l'*apartheid*.

9. Certes, nous devons rendre justice aux efforts éminents que notre organisation, poussée par les pays du tiers monde et spécialement d'Afrique et d'Asie, ne cesse de déployer pour combattre les forces du mal dans cette partie du monde. Cependant, quelque généreuse que puisse être l'action de notre organisation, quelque pertinentes que puissent être nos résolutions, elles se heurtent toujours à une conjuration des forces impérialistes et racistes du

Portugal, de la Rhodésie du Sud et de la République sud-africaine, encouragées par la conspiration des grands intérêts économiques et financiers de certaines puissances.

10. En Angola et au Mozambique, la politique éhontée, ignominieuse et anachronique du Portugal ne cesse de se raffiner et de narguer l'ardeur combattante des patriotes africains et l'opinion publique internationale qui est en leur faveur.

11. En plus de ces deux territoires, la politique criminelle du Portugal vise les pays limitrophes : on se souviendra qu'au cours du mois de juillet 1969 le Portugal a violé l'intégrité territoriale de la Zambie, pays souverain et Membre de l'ONU, pour y semer la mort et la désolation parmi les populations. Faut-il croire que la résolution 268 (1969) adoptée par le Conseil de sécurité sur cette question, et que mon pays soutient sans réserve, restera lettre morte dans l'histoire de notre organisation ?

12. En Rhodésie, Ian Smith, chef de la minorité tribaliste et raciste, sous le couvert de la politique hésitante et pleine d'atermoiements du Royaume-Uni, a réussi à maintes reprises à tenir cyniquement en échec l'application des résolutions de cette assemblée et celles de l'Organisation de l'unité africaine, allant jusqu'à mettre en place la prétendue République de Rhodésie du Sud après une mascarade de consultations populaires.

13. En Namibie, la politique impérialiste de la République sud-africaine fait toujours des ravages, et ce malgré la décision importante arrêtée par notre organisation et consistant à placer ce territoire sous le contrôle direct des Nations Unies.

14. En Afrique du Sud, la discrimination raciale érigée en religion d'Etat bat toujours son plein. En cela, les forces réactionnaires de Rhodésie du Sud s'instruisent à cette école de malheur au point que, si l'on n'y prend garde, le racisme sud-africain fera, sous peu, de tristes conquêtes dans cette partie du monde. En effet, les faits ne démontrent-ils pas suffisamment que l'Afrique du Sud tente de dresser une dangereuse ceinture autour des pays indépendants avoisinants ?

15. Le Rwanda ne s'est jamais départi de son devoir de dénoncer publiquement de telles pratiques racistes, colonialistes et répressives instaurées par le Portugal en Angola et au Mozambique ainsi que par l'Afrique du Sud, et dont s'inspirent les usurpateurs de Rhodésie du Sud. Aussi réitère-t-il ses profondes inquiétudes devant ces situations explosives — on ne saurait en douter — qui constituent une menace directe contre la paix et la sécurité en Afrique australe. Il adjure, à nouveau, le Gouvernement portugais et celui de l'Afrique du Sud de comprendre le sens de l'histoire et de coopérer avec notre organisation.

16. S'agissant plus particulièrement de la Namibie, le Rwanda ne le dira jamais assez, l'Organisation des Nations Unies a l'obligation toute particulière d'amener le plus rapidement possible les populations de ce territoire à recouvrer la souveraineté dont on les a privés et à se gouverner elles-mêmes librement et dans la dignité. C'est dire qu'elle doit prendre des mesures appropriées et efficaces pour amener la République sud-africaine à y cesser

sa politique néfaste et à s'en retirer effectivement. Pour sa part, mon pays n'a épargné et n'épargnera aucun effort pour apporter sa totale contribution à l'Organisation des Nations Unies dans sa lourde tâche, convaincu qu'il est que, en face des responsabilités qui nous incombent tous devant l'histoire, il n'est permis à personne de se dérober.

17. Il importe aussi que dans leurs efforts pour combattre le colonialisme, spécialement en Afrique, les Etats Membres épris de paix et de liberté acceptent et soutiennent l'action, combien noble, que mène inlassablement — et cela dans des conditions difficiles — l'Organisation de l'unité africaine.

18. Mais le colonialisme et la ségrégation raciale ne sont pas, hélas ! les seuls problèmes angoissants du temps. Il y a aussi la guerre civile qui ravage le Nigéria, il y a le problème du Viet-Nam, sans parler de la question épineuse du Moyen-Orient.

19. Au sujet de la guerre civile au Nigéria, aucun homme de coeur ne peut rester insensible aux souffrances atroces qu'elle engendre pour les populations civiles des deux camps. Nous avons toujours pu apprécier les efforts immenses déployés par le Comité consultatif de l'OUA sur le Nigéria en vue d'arriver à une solution adéquate. De même, l'action bénévole de certains Etats et organismes internationaux pour soulager les misères engendrées par cette guerre force l'admiration de tous.

20. Il n'en demeure pas moins que la question nigériane est loin de trouver une solution. Dès lors, il appartient à notre organisation, faute d'être fondée à intervenir directement dans cette affaire, d'encourager et de soutenir l'action que mène l'Organisation de l'unité africaine. Pour le Gouvernement rwandais, la base du règlement de cette question consiste d'abord à cesser les combats et ensuite à rechercher une solution mutuellement acceptable.

21. Quant au problème vietnamien, le Rwanda, tout en déplorant le piétinement des négociations de Paris, se félicite néanmoins des lueurs d'accord qui pointent à l'horizon et des décisions solennellement prises par le Président des Etats-Unis d'Amérique visant à entamer la "désescalade" par la réduction des effectifs militaires stationnant au Viet-Nam, malgré l'existence d'engagements internationaux des Etats-Unis envers le Viet-Nam du Sud. Nous formulons le voeu que les voix de la raison et de la conscience succèdent le plus rapidement possible au bruit des armes et que les diverses parties au conflit acceptent la négociation comme le seul moyen valable de régler ce différend qui déchire cruellement depuis tant d'années cette région du monde.

22. J'en viens maintenant à une question non moins pénible : celle du Moyen-Orient. La République rwandaise, qui entretient des liens réels d'amitié et de coopération avec l'une et l'autre parties au conflit, n'a jamais caché ses inquiétudes devant une situation où la violence semble être devenue la seule manière de vivre. C'est pourquoi, du haut de cette même tribune et dans d'autres circonstances semblables, elle n'a jamais cessé de soutenir que seul le dialogue entre les parties intéressées peut conduire à une solution honorable.

23. Aux yeux de mon gouvernement, il n'est pas de thèse aussi fragile que celle de "ces Etats" qui persistent à

méconnaître l'existence de l'Etat d'Israël, alors que celui-ci est Membre, à part entière, de l'Organisation des Nations Unies. Il ne peut exister de guerre sainte; existe-t-il, peut-être, une guerre juste lorsqu'elle est justifiée par l'état de légitime défense ? Aussi convient-il qu'Israël et les pays arabes s'efforcent de se rencontrer pour discuter directement du différend qui les oppose.

24. Il y a un autre problème qui ne préoccupe pas moins mon gouvernement : c'est celui de la Chine. Et pour cause : à chaque session de notre assemblée, cette question ne cesse d'être soulevée et longuement débattue, et chaque fois des positions diverses sont exprimées. Celle de mon gouvernement est traditionnellement connue. Le Rwanda n'admet l'existence que d'un seul peuple chinois, lequel se trouve légitimement représenté au sein de l'Organisation des Nations Unies et même au Conseil de sécurité. Quant aux autres aspects de cette question, mon gouvernement est convaincu qu'ils relèvent de la compétence de ce même peuple, qui doit les régler lui-même. Plus concrètement parlant, il importe que Taïpeh et Pékin s'orientent vers la recherche d'une formule politique susceptible de répondre aux exigences du développement concerté de cette grande nation.

25. Je voudrais également évoquer le sort de deux autres pays divisés : l'Allemagne et la Corée.

26. En ce qui concerne l'Allemagne, mon pays appuie tous les efforts tendant à la réunification du peuple allemand, laquelle réunification présuppose que la population de la partie est de ce grand pays soit placée dans des conditions telles qu'elle puisse exprimer librement sa volonté.

27. S'agissant du problème de la Corée, autant le Rwanda forme les vœux les plus ardents de voir le peuple de ce pays retrouver son unité sur une base librement négociée, autant juge-t-il encore nécessaire le maintien de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée ainsi que celui des forces des Nations Unies tant que les deux parties en cause ne se seront pas encore accordées sur un *modus vivendi* qui garantisse pleinement la paix et la sécurité dans le pays.

28. Mais l'abolition du colonialisme et de la ségrégation raciale, la suppression des foyers de tension dans le monde suffiraient-ils pour donner à l'humanité l'espoir d'une paix et d'une sécurité durables aussi longtemps que l'épée de Damoclès est suspendue sur nos têtes ? J'entends par-là la prolifération des armes nucléaires et l'existence de stocks d'armes de destruction massive.

29. La République rwandaise s'est fait un point d'honneur de saluer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)], considérant que c'était une initiative très heureuse. Elle aurait signé ce traité, mais aucune garantie n'était donnée aux pays non détenteurs de telles armes et, qui plus est, aucune assurance n'était donnée que les armes existantes seraient détruites. Et, s'il faut emprunter un aphorisme, la conséquence logique de cette situation serait "le désarmement des désarmés".

30. Mon pays croit que les relations internationales doivent être fondées moins sur l'équilibre de la peur

réciproque que sur la confiance mutuelle entre Etats et sur la coopération dans divers domaines.

31. Les énormes dépenses que les Etats et spécialement les grandes puissances consacrent aux armements devraient être plutôt utilisées au relèvement du standing de vie des populations de ces points du globe où l'on ne mange pas à sa faim, où l'on est en proie aux maladies diverses, où même l'instruction de base reste insuffisante.

32. Mais matière n'a jamais commandé qu'on s'y arrêtât aussi longtemps que la coopération internationale. C'est que dans le monde moderne, où la copénétration humaine a tissé des liens si intimes que la richesse ou la pauvreté de l'un devraient être celles de l'autre, les multiples interdépendances devraient engendrer des solidarités plus accrues entre Etats. On ne peut parler de cette question sans immédiatement toucher aux rapports entre pays dits en voie de développement, d'une part, et, d'autre part, à leurs rapports avec les pays industrialisés et développés.

33. L'histoire politique nous apprend que le camp des pays dits en voie de développement est généralement peuplé de territoires anciennement colonisés et qui, par l'entremise du fameux Pacte colonial, ont toujours servi de réservoir de matières premières pour les pays colonisateurs, quitte pour ceux-ci à revendre à ces mêmes territoires les produits finis. Il s'en est généralement suivi un retard considérable dans la création de véritables industries nationales dans lesdits territoires. Et, même lorsque ces pays ont accédé à l'indépendance, il n'a pas été chose facile de réaménager les structures économiques internes et de reconvertir les mécanismes commerciaux.

34. Le Rwanda a été un de ces pays qui, à Genève en 1964 comme à New Delhi en 1968, au cours des deux conférences internationales sur le commerce et le développement, n'a pas caché son émotion devant la situation économique fragile que connaissent les pays en voie de développement.

35. L'Organisation des Nations Unies elle-même ne s'en est pas moins inquiétée au point d'en appeler à la conscience de tous les Etats Membres. C'est ainsi qu'en 1961 un certain nombre de résolutions concrètes furent adoptées, créant ainsi ce que l'on a appelé la "première Décennie des Nations Unies pour le développement". Ces résolutions demandaient notamment aux pays riches de consacrer chaque année 1 p. 100 de leur revenu national au développement des pays encore pauvres. Hélas ! on reconnaît, à la fin de cette décennie, que, à part peut-être une exception, la France, aucun autre pays n'a été en mesure d'atteindre ce taux de 1 p. 100, et l'on s'accorde à dire que cette première décennie a été presque un échec.

36. Que nous promet la deuxième Décennie du développement, qui doit commencer en 1971 ? Il importe de noter que l'un des obstacles majeurs au développement dans les pays pauvres est la faiblesse de l'épargne intérieure. Aussi ces pays recourent-ils souvent à l'assistance bilatérale et multilatérale. Il conviendrait que pendant la deuxième Décennie une coopération plus intense s'instaure entre, d'une part, les pays ou organismes donateurs afin d'éviter la concurrence entre eux, et, d'autre part, entre ces pays et ces organismes et les pays bénéficiaires. Dans le cadre de l'aide multilatérale, il conviendrait aussi de consulter le plus

souvent possible les pays récipiendaires sur les modes d'utilisation les meilleurs de l'aide reçue. Cette voie permettrait de réajuster les mécanismes d'octroi en fonction des besoins et des situations qui, somme toute, ne sont similaires ni dans le temps ni dans l'espace.

37. Il est indispensable de combler le fossé qui sépare les pays développés et les pays en voie de développement; car, comme le disait naguère une personnalité africaine autorisée à la Conférence de New Delhi¹ :

“Confisquer au profit d'un quart de la population du globe 85 p. 100 du revenu mondial est la plus grande injustice de tous les temps. Laisser à 2 milliards 300 millions d'hommes, sur 3 milliards, 15 p. 100 seulement du revenu mondial est la plus grande cruauté de tous les temps. Consacrer au surplus les sommes confisquées aux énormes dépenses d'armement que l'on sait est le plus grand non-sens et la plus grande aberration de tous les temps.”

38. En un siècle où le génie humain réalise les performances scientifiques les plus hardies allant jusqu'à permettre à l'homme de se poser sur la Lune, n'est-il pas scandaleux de constater que, sur la planète qu'il habite, la faim, la maladie et l'ignorance lui tiennent tête avec insolence? Mais les nations démunies elles-mêmes doivent se convaincre de la nécessité de faire front commun contre le sous-développement. Dépassant un certain nationalisme étroit, elles devraient s'orienter vers la création de grands ensembles qui, plus efficacement, favoriseraient un développement plus intégré et équilibré à l'échelle régionale ou continentale. On ne le dira jamais assez, la misère et la faim dans le monde menacent tout autant la sécurité des nations que le cliquetis des armes.

39. Ma délégation a voulu attirer l'attention de cette assemblée sur un certain nombre de problèmes qui se posent à notre organisation et pour la solution desquels le Gouvernement rwandais n'épargne aucun effort, convaincu qu'il est que le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et que la promotion de la coopération internationale ne sont point une entreprise d'un Etat ou de quelques Etats, mais bien un devoir de tous.

40. Au cours des 24 années de son existence, l'Organisation des Nations Unies a bien des fois fait preuve d'impuissance face aux multiples situations délicates que le monde a connues. Il n'en demeure pas moins que la foi en l'Organisation des Nations Unies est plus que jamais nécessaire, aujourd'hui plus qu'hier, foi qui doit rester le moteur de toutes nos initiatives, qui visent à créer de meilleures conditions de vie et de meilleures chances de survie pour les générations présentes et futures.

41. En terminant, le Rwanda voudrait redire son inébranlable attachement aux objectifs de la Charte et sa ferme détermination à apporter sa totale contribution aux efforts incessants que déploie notre organisation.

42. M. SHARP (Canada) [*traduit de l'anglais*] : Madame la Présidente, il y a 24 ans, vous étiez l'un des quatre

¹ Deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunie du 1er février au 29 mars 1968.

représentants délégués par le continent africain à la première session de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, les délégations africaines sont neuf fois plus nombreuses. En vous élisant cette année à la présidence de l'Assemblée, nous avons voulu marquer notre reconnaissance non seulement de votre apport personnel à l'Organisation des Nations Unies, mais aussi des services éminents rendus par votre délégation.

43. Je tiens aussi à m'associer à tous les orateurs qui m'ont précédé pour rendre hommage à notre distingué président de l'an dernier, M. Arenales. Il nous laisse le souvenir d'un homme d'Etat émérite, dévoué au service de son pays et de l'Organisation des Nations Unies.

44. A la veille de son vingt-cinquième anniversaire, trois tâches essentielles s'imposent à l'Organisation des Nations Unies : la première est d'éviter le fléau de la guerre planétaire, d'empêcher des conflits plus limités de s'étendre et d'en favoriser le règlement; la deuxième est de hâter l'événement de la justice économique et sociale pour les centaines de millions d'hommes qui en sont encore privés; et la troisième est de s'attaquer aux graves problèmes d'ordre institutionnel qui assaillent en ce moment notre organisation. J'exposerai ce matin le point de vue du Gouvernement canadien sur chacune de ces questions.

45. De ces trois nécessités impérieuses, les deux premières — prévenir la guerre et améliorer les conditions de vie — sont sans doute aussi anciennes que l'humanité elle-même. La troisième — renforcer et rénover cette organisation — est une nouveauté, propre aux temps que nous vivons et à cette organisation elle-même. C'est pourtant de celui-là que j'ai choisi de parler d'abord, car le Canada est persuadé que l'Organisation des Nations Unies ne saurait atteindre les buts qu'elle s'est assignés si elle n'est pas capable de s'attaquer à ses propres problèmes. Il est bien difficile en effet de construire quelque chose de solide et de durable avec des outils émoussés et mal adaptés à leur fonction.

46. Avant d'entrer dans le vif de cette question, je voudrais qu'il soit bien compris que les critiques que je vais devoir faire et les remèdes que je proposerai viennent d'un membre actif et loyal de la famille des nations représentées ici. Le Canada a montré par sa participation sans réserve à tous les aspects du travail qui se fait dans notre assemblée qu'il avait confiance dans l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Nous ne pourrions concevoir un monde dans lequel l'Organisation des Nations Unies n'aurait pas un rôle central, un rôle essentiel à jouer.

47. Les problèmes institutionnels auxquels doit faire face cette organisation sont, en eux-mêmes, complexes. Cette complexité s'accroît encore du fait que devant les énormes difficultés qu'ils présentent, nous nous sommes tous ligüés en une sorte de conspiration tacite pour faire semblant de croire qu'ils n'existent pas. On pourrait comparer cette situation aux effets cumulés de la pollution dans un lac ou au travail de sape de la mer sur les fondations de Venise; faute de vigoureuses mesures de réaction, un processus de destruction lent mais inexorable se poursuit à chaque instant. Si nous n'agissons pas, l'Organisation des Nations Unies, au lieu de remplir son noble but qui est d'harmoniser les efforts des nations en vue de réaliser les objectifs inscrits dans la Charte, est très sérieusement menacée de devenir

une attraction de second ordre sur la scène internationale tandis que son activité sombrera dans l'insignifiance.

48. Il y a trois domaines dans lesquels la situation doit être redressée d'urgence : premièrement, l'Organisation des Nations Unies, y compris tous ses organes et les organismes qui s'y rattachent, est en train de perdre pied dans un océan de mots — auquel j'apporte d'ailleurs ma contribution ce matin. Le verbe participe de l'essence même de l'Organisation des Nations Unies, mais, pour être utile, il doit être contenu dans des limites raisonnables. Or, nous savons tous que tel n'est pas le cas. Le nombre de conférences et de réunions et la quantité de documents qui y sont produits ont augmenté dans des proportions telles que même les Membres dont les délégations sont le mieux équipées ont du mal à assurer une représentation compétente et à ne pas se laisser submerger sous ce déluge de papier. A mesure que les conférences se multiplient, leur efficacité diminue. Il en résulte que certains gouvernements attachent moins d'importance aux travaux et aux efforts de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation est en train de perdre son crédit en tant que cadre de négociations et en tant qu'instrument pour résoudre les problèmes du monde. La confiance du public s'amenuise et risque de laisser place à l'indifférence.

49. Nous avons le pouvoir et le devoir d'agir pour mettre fin à ce processus, en déterminant les principaux problèmes à résoudre et en les abordant d'une manière efficace et concrète. Nous devons aussi mettre au point de nouvelles techniques qui nous permettront de réduire à des proportions plus pratiques la taille des comités et des conseils de l'Organisation, surtout ceux qui sont responsables des programmes des Nations Unies dans le domaine crucial du développement. Certains de ces conseils comptent presque autant de membres que l'Organisation des Nations Unies elle-même il n'y a pas si longtemps, et ils se sont révélés peu aptes à atteindre les buts pour lesquels ils ont été créés.

50. Je souhaite que ces mesures soient prises d'urgence parce que je les crois indispensables aux progrès futurs de l'Organisation. Mais en même temps nous devons bien voir que ces remèdes ne feront disparaître que les symptômes du mal et non le mal lui-même. Prisonniers de conceptions périmées de la souveraineté et de l'intérêt national, les pays Membres trouvent dans le débat un refuge commode pour éviter l'action. Tant que persistera cette attitude, l'Organisation des Nations Unies ne peut espérer répondre aux aspirations de ses fondateurs.

51. Deuxièmement, en dépit de près d'un quart de siècle d'expérience, nous ne semblons pas avoir appris que l'affrontement entre les nations ne remplace pas la négociation. Depuis quelques années, les grandes puissances semblent reconnaître de plus en plus la stérilité de la politique de la guerre froide, mais nous attendons encore que cette constatation se traduise par des actes tangibles. Il y a aussi cette pratique, devenue si courante qu'elle nous paraît normale, qui consiste à forcer l'Assemblée à voter sur des résolutions qui déguisent des jugements moraux en appels à l'action que l'Organisation n'a manifestement pas le pouvoir, ni dans certains cas la compétence juridique, d'exécuter. Les résolutions de cette sorte ne font que nuire à la cause qu'elles prétendent servir.

52. Troisièmement, les programmes et les activités dont s'occupent tous les organismes qui relèvent de l'ONU se

sont multipliés depuis 10 ans. Au cours de cette période, le montant total des budgets a plus que doublé et si cette augmentation devait se poursuivre à son rythme actuel, ce montant atteindrait un demi-milliard de dollars en 1974. L'absence d'un contrôle efficace de l'expansion budgétaire nous a conduits à perdre de vue l'ordre des priorités. Il est des programmes qu'on a continué d'exécuter longtemps après qu'ils eurent cessé de répondre aux besoins. On recrute et conserve du personnel dont les qualifications ou les compétences sont insuffisantes plutôt que de s'en séparer, et la qualité du travail de l'Organisation s'en ressent.

53. Pour remédier à cet état de choses, nous devons nous imposer une période de consolidation de nos activités actuelles avant de trop disperser nos efforts dans des directions nouvelles. Une mesure de cet ordre nous permettra de tirer le plus grand profit des conseils utiles que nous fourniront prochainement le rapport du Comité élargi du programme et de la coordination et l'étude de sir Robert Jackson, qui vise à déterminer dans quelle mesure les institutions de l'Organisation des Nations Unies sont capables d'administrer les programmes d'aide au développement.

54. Je me sens le devoir d'exprimer dans les termes les plus vigoureux ma conviction que notre incapacité prolongée de régler efficacement ces problèmes d'ordre institutionnel a déjà commencé à saper les fondations de ce temple de l'espérance qu'est l'Organisation des Nations Unies pour l'humanité avide de progrès. Il se peut que parmi les nations riches et puissantes ce cours qu'ont pris les choses n'éveille qu'une émotion modérée, mais pour la plupart des pays représentés ici une telle perspective est intolérable.

55. Madame la Présidente, vous êtes la représentante distinguée d'un Membre fondateur qui a beaucoup apporté à l'Organisation des Nations Unies et nous connaissons tous votre dévouement personnel à cette organisation. Vous comprenez à m'entendre que nous partageons les idées que vous avez exprimées en termes si convaincants dans votre discours [1753ème séance] sur l'avenir de cette institution et les devoirs qu'il impose aux Etats Membres. Aussi ai-je bon espoir que, dans l'accomplissement de votre haute fonction de présidente de cette assemblée, vous et vos collègues élus pour vous assister dans votre tâche, accueillerez comme un défi à votre responsabilité de guide la nécessité urgente de lancer un programme vigoureux de rénovation. Cette modération et cette discipline nouvelles qu'il faudra observer paraîtront sans doute au début une contrainte pénible, mais les ressources qu'elles permettront de dégager pourront être utilisées à des fins constructives. Je suis certain d'exprimer les dispositions de nombreuses délégations et pas seulement de la mienne en m'engageant à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour vous aider dans cette entreprise.

56. Si je lance cet appel aujourd'hui, c'est qu'il offre la seule perspective qui débouche sur une Organisation des Nations Unies renouvelée, forte de structures plus rationnelles et efficaces, où les Etats Membres rechercheront des solutions plutôt que de vaines victoires de propagande, une Organisation des Nations Unies qui sera un reflet plus fidèle des aspirations de l'humanité. Ayant reçu ainsi un sang nouveau, notre organisation serait mieux armée pour s'attaquer à ses deux missions essentielles : maintenir la paix et améliorer la condition humaine.

57. Maintenir la paix. Voilà le but premier de l'Organisation des Nations Unies. La tâche exaltante qui nous est offerte est de trouver mieux que l'équilibre de la peur et de la dissuasion réciproques sur lequel repose actuellement l'édifice précaire de la sécurité mondiale. Les nouvelles armes qui sont actuellement au stade final du développement en Union soviétique et aux Etats-Unis rendent cette tâche encore plus urgente. Si le monde ne saisit pas l'occasion qui se présente d'arrêter cette surenchère technologique dans la course aux armements, nous courrons le risque très réel d'une rupture de l'équilibre de la dissuasion dont dépend maintenant notre sécurité.

58. Je voudrais dire ici que le Canada considère l'accord que l'Union soviétique et les Etats-Unis ont conclu d'engager des pourparlers au sujet de la limitation des armements stratégiques comme l'événement le plus important de ces dernières années. Que les deux parties se mettent à l'oeuvre sans plus tarder. Car, pour peu qu'ils soient entamés de bonne foi, avec la volonté d'aboutir et sans délai, ces entretiens pourraient marquer un tournant décisif dans l'histoire du monde.

59. A la dernière session de l'Assemblée générale, le Canada s'est félicité comme la plupart des Membres de l'Organisation des Nations Unies de l'aboutissement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)]. Nous avons été la première nation possédant un potentiel nucléaire à ratifier ce traité, dont les promesses sont au moins aussi importantes que le contenu. De toutes les dispositions du Traité de non-prolifération nulle n'a une portée aussi grande que l'article VI qui stipule que "chacune des Parties au Traité" — et ceci s'applique en particulier aux puissances nucléaires — "s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire".

60. Nous laisserons-nous décourager par la lenteur des progrès ou par le fait que même si quelque 90 pays ont signé le Traité de non-prolifération, 17 seulement ont déposé les instruments de ratification voulus ? Je pense que nous ne le devons pas. Nous n'en avons pas le droit, alors que la survie même de l'humanité est en jeu. Nous espérons que le Traité entrera en vigueur cette année et nous demandons instamment à tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de le ratifier le plus tôt possible.

61. L'un des événements les plus encourageants survenus ces derniers jours dans le domaine du contrôle des armements est l'entrée en vigueur du traité créant une zone dénucléarisée en Amérique latine², et le Canada tient à féliciter les pays d'Amérique latine qui sont à l'origine de cette mesure très positive.

62. De toutes les questions touchant au contrôle des armements, qui, ces dernières années, ont mis à rude épreuve la patience du monde, celle qui demande le plus d'efforts est l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires destiné à compléter le Traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace et sous l'eau³. Le débat se poursuit à

n'en plus finir pour savoir s'il est nécessaire de procéder à une inspection sur place pour vérifier toute violation d'un accord interdisant les essais souterrains ou si les moyens nationaux de détection sismique suffisent à cet effet. La dernière Assemblée générale a adopté une résolution [2454 (XXXIII)] demandant que la plus haute priorité soit accordée aux mesures efficaces visant à endiguer la course aux armements nucléaires et à réaliser le désarmement nucléaire. Dans l'espoir de contribuer à résoudre le problème de la vérification, le Canada a proposé à la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève d'explorer la possibilité d'établir un système international de collecte de données sismiques en s'enquérant auprès de tous les Etats Membres des moyens dont ils disposent et en leur demandant s'ils seraient prêts à mettre les renseignements qu'ils possèdent à la libre disposition de toutes les nations. L'étude de cette proposition sera poursuivie à la présente session de l'Assemblée.

63. Le lit des mers et des océans est le dernier domaine terrestre inexploré. L'Assemblée générale a décidé à sa dernière session qu'au-delà des limites actuelles de la juridiction nationale ce nouveau milieu devait être réservé à des fins pacifiques. Le Canada, qui possède l'un des littoraux les plus longs du monde, a tout intérêt à ce que cette décision soit mise à exécution; aussi, lorsque cette question a été examinée sous l'angle du contrôle des armements à la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève, nous avons présenté des propositions précises visant à protéger les intérêts des Etats maritimes et des petits pays. Nous nous sommes particulièrement préoccupés de voir la protection de ces intérêts assurée par des mesures appropriées de vérification permettant de garantir le respect de tout traité réglementant les armements sur le lit des mers.

64. Les délibérations du Comité spécial sur le lit des mers⁴ et les débats qui ont eu lieu sur cette question à la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève n'ont pas donné tous les résultats que nous espérons. Nous continuerons néanmoins à coopérer activement au double titre de membre du Comité spécial sur le lit des mers et de membre du Comité sur le désarmement de Genève, aux efforts tendant à atteindre les deux principaux objectifs de l'Organisation des Nations Unies en ce domaine : établir un régime juridique efficace applicable au fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale et assurer que la plus grande partie possible du lit des mers soit réservée à des fins pacifiques.

65. Je parlerai maintenant de cette autre menace à la survie de la race humaine : la guerre chimique et biologique. Le rapport du Secrétaire général⁵ nous rappelle encore — s'il en était besoin — les conséquences tragiques qu'entraînerait l'utilisation de ces armes d'épouvante. Nous étudierons à cette session de l'Assemblée des propositions visant à les éliminer.

66. Nous reconnaissons l'apport valable que constitue le projet de convention pour l'interdiction des méthodes de

⁴ Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale.

⁵ *Les armes chimiques et bactériologiques (biologiques) et les effets de leur utilisation éventuelle* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.I.24).

² Traité de Tlatelolco, signé le 14 février 1967.

³ Signé à Moscou le 5 août 1963.

guerre biologiques⁶ préparé par le Royaume-Uni et déposé à la Conférence du Comité sur le désarmement. Le rapport du Secrétaire général de même que les propositions qui ont été faites à Genève et le projet de convention présenté devant l'Assemblée par l'Union soviétique [A/7655] nous guideront dans nos délibérations et faciliteront notre tâche. La résolution de procédure parrainée par le Canada⁷, que nous espérons voir incorporer dans le rapport de la Conférence du Comité sur le désarmement, a été conçue aux mêmes fins.

67. Rappelons-nous aussi que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont incorporé dans la Charte des procédures de règlement pacifique des différends destinées à mettre fin à cette suite démente de luttes sanglantes qui, périodiquement, ravagent notre planète, comme aujourd'hui au Viet-Nam, au Moyen-Orient et au Nigéria. Il est affligeant pour la communauté mondiale de constater qu'elle n'a pas le pouvoir de faire cesser les hostilités, sauf dans la mesure où les combattants sont influencés par l'opinion publique mondiale. La tension qui règne actuellement au Moyen-Orient fournit peut-être l'illustration la plus explicite de la nature de notre dilemme. Le 22 novembre 1967, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution [242 (1967)] qui imposait à toutes les parties en conflit des obligations équitablement réparties. Si cette résolution avait été appliquée dans tous ses termes, la paix aurait pu être rétablie au Moyen-Orient. Au lieu de quoi, le conflit continue aujourd'hui de plus belle.

68. Je suis convaincu que nous pouvons faire davantage pour améliorer le dispositif permettant de désamorcer les conflits avant qu'ils n'éclatent en guerre ouverte. C'est pourquoi le Canada s'efforce de hâter les études sur le maintien de la paix entreprises par le Comité des Trente-Trois⁸. Un groupe de travail de ce comité a entrepris depuis un an un effort concerté pour établir un "modèle" de conduite pour les missions d'observation militaire autorisées par le Conseil de sécurité. Nous avons pris part à cette étude et nous nous sommes sentis tout à la fois encouragés par le travail accompli et déçus par les possibilités que nous avons laissé passer de réaliser des progrès bien plus grands. Lorsqu'il aura achevé le modèle pour la mission d'observation, le groupe de travail devrait poursuivre sa tâche en élaborant des modèles pour d'autres types d'opérations de maintien de la paix.

69. Ces opérations posent des problèmes difficiles d'ordre politique, juridique et financier. En tant que représentant d'un pays qui a une certaine expérience des opérations de maintien de la paix, j'aimerais faire une observation. Il est essentiel que ces problèmes soient étudiés d'urgence. Il y a en effet de nombreux risques à faire intervenir des forces de maintien de la paix en temps de crise sans avoir pris d'avance les dispositions nécessaires. Notre expérience en ce domaine ne fait que renforcer cette conclusion. Le Comité des Trente-Trois a eu le mérite de souligner à notre attention les questions qui exigent des réponses, mais ces réponses, il n'a guère réussi à les apporter. Cependant, le Canada continue, malgré la lenteur décourageante de l'évolution de la situation politique à Chypre, à prendre

part aux opérations de maintien de la paix dans l'île, de même qu'aux missions d'observation de la paix des Nations Unies en Palestine et au Cachemire.

70. Il y a tant à faire pour soulager la souffrance et la misère des populations civiles innocentes qui se trouvent entraînées dans le tourbillon de la guerre. C'est pourquoi le Canada s'est joint à la Norvège, à la Conférence internationale de la Croix-Rouge qui a eu lieu à Istanbul⁹, pour demander l'adoption d'une déclaration de principes sur le secours humanitaire international aux populations civiles dans les régions éprouvées. La Conférence a adopté deux autres résolutions connexes, également coparrainées par le Canada. L'une d'elles crée un comité chargé d'établir des règlements commodément applicables pour compléter les lois humanitaires qui existent déjà; l'autre appelle l'attention de ce nouveau comité sur les conflits armés non internationaux.

71. Le Gouvernement canadien a appuyé sans réserve les efforts de la Croix-Rouge internationale pour pousser plus loin qu'elle n'a pu le faire jusqu'ici sa tâche d'édification d'un ensemble de règles de conduite humanitaire aussi bien juridiques que morales. Nous nous réjouissons au plus haut point du succès obtenu par la Conférence internationale de la Croix-Rouge et nous nous engageons à faire tout notre possible pour donner suite aux décisions de la Conférence par des mesures concrètes.

72. Le deuxième grand but de l'Organisation des Nations Unies est d'instaurer dans le monde la justice économique et sociale en offrant aux pays en voie de développement une chance de se dégager du cercle vicieux de la pauvreté dont un si grand nombre d'entre eux sont prisonniers. Si nous pouvons libérer l'énergie créatrice et productrice de ces hommes et de ces femmes innombrables dont les forces sont actuellement mobilisées dans la lutte pour l'existence, les horizons futurs de l'humanité seront immensément élargis. Nombreux sont ceux qui jugent ce but utopique. Pour moi, je dis que les termes de la Charte des Nations Unies attestent que pendant une génération les dirigeants du monde ont tenu ce but pour réalisable.

73. Beaucoup a été fait, n'en doutons pas. L'aide au développement a atteint une envergure sans précédent et les nations en voie de développement deviennent de plus en plus habiles à dresser et mettre en oeuvre des programmes de développement économique et social. Les indicateurs économiques montrent que les pays pauvres font des progrès dans leur lutte pour briser l'étreinte de la pauvreté.

74. Cependant, ce qui se fait n'est pas encore à la hauteur des besoins et certaines tendances récemment apparues suscitent de sérieuses inquiétudes. Le montant de l'assistance a certes augmenté considérablement au cours de la décennie écoulée, mais la croissance de cette aide risque d'être compromise par des difficultés économiques et, dans une certaine mesure, par le désenchantement de certains grands pays développés. On constate depuis quelques années une tendance très nette au durcissement des conditions de l'assistance. Pour bien des pays en voie de développement, le fardeau de plus en plus lourd du service de la dette ronge des revenus en devises déjà amoindris par le fléchissement des cours de nombre de leurs exportations

⁶ Documents officiels de la Commission du désarmement, supplément de 1969, document DC/232, annexe C, section 20.

⁷ *Ibid.*, annexe C, section 31.

⁸ Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

⁹ Conférence qui a eu lieu du 6 au 13 septembre 1969.

traditionnelles et par les barrières qui les empêchent d'accéder à certains marchés.

75. C'est la raison pour laquelle l'étude qu'entreprend actuellement la Commission du développement international de la Banque mondiale¹⁰, sous la direction de l'ancien Premier Ministre du Canada, qui fut aussi Président de cette assemblée, M. Lester B. Pearson, et celle dont a été chargé sir Robert Jackson sur les capacités des organismes des Nations Unies chargés du développement, sont aussi importantes et aussi opportunes. Leurs rapports nous permettront de mieux comprendre les points forts et les faiblesses des politiques et des méthodes du passé, et j'espère que leurs recommandations pourront servir de base à une action internationale plus efficace à l'avenir.

76. Jamais encore l'humanité n'avait livré un tel assaut concerté à la pauvreté et cherché à offrir des possibilités de progrès à tous les pays. Mais il faudra consentir des efforts plus grands encore pour amener les hommes du monde entier à apporter leur appui à la cause du développement international pendant la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Fixer des principes d'action et des objectifs n'est qu'un commencement. Le succès ou l'échec dépendra en dernier lieu de la détermination de tous, pays développés, pays en voie de développement et institutions internationales, quand nous nous attaquerons ensemble à des programmes précis de développement.

77. Permettez-moi de faire en quelques mots un rapprochement entre ces considérations et la politique canadienne. C'est pour nous un objectif national déclaré que d'améliorer le sort des pauvres et des défavorisés grâce au développement et au commerce. Le programme canadien d'assistance au développement s'est considérablement étoffé ces dernières années et, en dépit des mesures d'austérité budgétaires appliquées à des programmes nationaux prioritaires, cette croissance se poursuivra.

78. En outre, nous nous appliquons actuellement à améliorer la qualité de notre aide au développement et notre capacité de mettre en oeuvre le programme plus vaste que nous envisageons pour l'avenir. L'expérience nous a convaincus que le manque de connaissances ou l'incapacité d'utiliser les connaissances disponibles fait tout au tant obstacle au développement que le manque de ressources. Dans la conjoncture actuelle, l'insuffisance des connaissances est encore plus critique que le manque de ressources.

79. Pour aider à répondre à ces besoins, nous comptons prendre des mesures législatives à la prochaine session du Parlement canadien en vue de créer un Centre canadien de la recherche sur le développement international. Ce centre aura pour but de concevoir et de mettre au point de nouvelles manières d'utiliser la science et la technologie ainsi que les techniques d'analyse les plus récentes pour surmonter les difficultés subtiles créées par la combinaison des facteurs politiques, économiques et sociaux qui retardent le développement. La direction et le fonctionnement de ce centre relèveront des autorités canadiennes, mais nous comptons faire appel aux experts et aux savants de tous les horizons du monde.

¹⁰ Publiée ultérieurement en français sous le titre *Vers une action commune pour le développement du tiers monde* (Editions Denoël, Paris, 1969).

80. Maintenir la paix et améliorer les conditions de vie sur la Terre, voilà bien des tâches qui font appel à tout ce qu'il y a de meilleur en nous. Ces tâches nous les accomplirons si nous parvenons à lever les yeux de la trame étriquée des avantages politiques éphémères et de l'intérêt national égoïste qui nous préoccupent pour les porter sur un horizon plus large qui embrasse le genre humain tout entier. Nous sommes tous solidaires. C'est ensemble que nous devons apprendre à vivre en paix et c'est ensemble que nous devons employer toutes nos ressources à améliorer la condition humaine. L'Organisation des Nations Unies peut être l'instrument suprême de l'accomplissement de ces grandes oeuvres. Elle peut aussi sombrer jusqu'à n'être plus qu'un monument aux espoirs et aux occasions que les hommes auront perdus à jamais. Ce sont les Etats Membres qui décideront de la voie que l'Organisation va suivre, et comme vous, Madame la Présidente, nous avons confiance.

81. La PRESIDENTE (*traduit de l'anglais*): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais proposer que la liste des orateurs pour la discussion générale soit close demain, mardi 30 septembre, à 17 heures. Nous espérons en terminer avec la discussion générale le 8 octobre.

82. Comme je n'entends pas d'objection, je considère que l'Assemblée générale adopte ma proposition.

Il en est ainsi décidé.

83. M. USHER (Côte d'Ivoire): Madame la Présidente, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour vous exprimer, avec l'hommage déférent qui vous est dû, les félicitations du Gouvernement ivoirien pour votre élection au poste prestigieux de président de notre assemblée générale. La Côte d'Ivoire, qui entretient avec le Libéria les relations les plus fraternelles et les plus intimes, s'honore de la confiance qui vous est faite, confiance qui rejaille sur toutes les femmes africaines et sur l'Afrique tout entière. Elle exprime le voeu que vous accomplissiez cette lourde mission avec beaucoup de bonheur et que l'amour maternel qui vous habite vous pousse à mettre toute votre expérience au service du monde en général et de l'Afrique en particulier, afin que celle-ci ne s'écarte jamais du chemin de la fraternité entre les hommes et, par conséquent, du chemin de la paix.

84. A deux reprises, en 1914 et 1939, la paix du monde a fait faillite. Si les deux guerres qui en ont résulté ont permis, aussi paradoxal que cela puisse paraître, la libération des peuples coloniaux, l'éclosion du nationalisme, nous persistons à penser que la paix reste toujours l'objectif le plus important pour le développement futur des peuples, mais une paix qui ne soit pas seulement une absence de guerre mais une construction de tous les instants d'une société harmonieuse où les hommes, égaux entre eux, avec un niveau de vie amélioré, éprouvent, quels que soient les différends et les conflits qui les opposent, le besoin de les régler par des moyens pacifiques.

85. Cette paix se construit; elle exige un comportement, une attitude, des abandons, une tolérance, soit un ensemble de conditions qui risquent de ne pas être comprises par le partenaire selon son intérêt du moment. Mais la Côte d'Ivoire les a choisies comme élément de politique interne

et externe et elle s'est vouée à la recherche inlassable de toutes les formules préconisant cette paix comme base fondamentale de son action. C'est partant de cette option que nous ferons appel à votre indulgence, à vos sentiments de tolérance, à votre esprit de compréhension, conscients — comme vous l'êtes tous — de la nécessité de la coexistence dans la diversité, pour nous entendre exposer les positions de la Côte d'Ivoire sur les différents problèmes qui divisent le monde.

86. La Côte d'Ivoire s'inspire à tout moment des principes humanitaires, qui sont les constantes de sa diplomatie. En agissant ainsi, elle ne cherche ni à plaire ni à offenser mais à contribuer de tous ses efforts à la préservation d'une paix organisée.

87. Une guerre sévit dans l'Ouest africain. Elle entre dans sa troisième année. Elle oppose une ethnie à d'autres ethnies. Elle a fait déjà près de 2 millions de morts. Cette guerre se déroule dans un pays sous-développé où l'infrastructure médicale et le réseau de distribution alimentaire sont insuffisants, où la qualité des matériaux de construction dans les villages est rudimentaire, où les abris contre les bombardements sont inexistantes.

88. Et cependant, par suite de l'intervention de certaines grandes puissances et avec leur complicité, cette guerre est menée avec les armes les plus modernes et les plus perfectionnées; des bombes anglaises et russes sont déversées par des avions "Ilyouchine" sur les villages sans défense. Cet ensemble de conditions a fait de cette guerre la plus dévastatrice, la plus meurtrière, la plus inhumaine des guerres que le monde moderne ait connues : 2 millions de morts en deux ans, dans un espace restreint.

89. On y meurt du fait des armes, de la maladie, de la faim et sans distinction d'âge. Les enfants — que la Côte d'Ivoire et certains pays aussi, grâce à l'effort louable d'oeuvres humanitaires, essaient de maintenir en vie — nous arrivent dans un état de malnutrition tel que malgré les moyens les plus modernes que nous utilisons ils garderont des séquelles indélébiles et resteront des êtres diminués et déficients, et ce à un moment où l'Afrique a besoin d'êtres sains et vigoureux.

90. Et comment peut-on concevoir que la prolongation d'une telle guerre, l'accumulation de tant de misères puissent faire autre chose qu'abolir chez ces hommes, ces veuves, ces orphelins, ces estropiés, toute volonté, tout désir, toute idée même de vouloir ou de pouvoir vivre en harmonie au sein d'un Nigéria uni ?

91. Le Biafra est né de la désintégration du Nigéria à la suite de coups d'Etat successifs qui ont engendré une atmosphère d'insécurité, de peur, de terreur et de haines tribales. Contrairement à ce que pensent certains de nos amis, partisans de la thérapeutique du mal par le mal, nous croyons fermement que la guerre ajoute à l'insécurité, à la peur, à la terreur, aux haines tribales et qu'elle ne fait que creuser toujours davantage le fossé qui sépare les deux communautés.

92. Le principe qui pousse certains pays à se détourner de ce drame, sous le prétexte qu'il s'agit d'une affaire africaine, n'est pas acceptable. Ce drame, par son intensité et par le

nombre des victimes, dépasse le cadre de l'Afrique et met en danger la paix et la sécurité internationales.

93. L'Organisation des Nations Unies se doit de s'occuper activement, et parallèlement avec les organisations régionales, de tout ce qui est susceptible de menacer la paix et de mettre en cause les droits de l'homme, comme elle l'a fait à Chypre, en République Dominicaine, au Congo. L'histoire nous apprend que la Confédération suisse, qui présente des similitudes avec nos jeunes pays composés d'un ensemble de tribus ayant des langues et des religions différentes, était aussi, en 1848, divisée par des querelles et des conflits nés de cette diversité de langues et de religions. Elle n'est devenue ce qu'elle est aujourd'hui que parce que certains cantons et d'autres pays, étrangers aux différends, ont soit de leur propre initiative, soit sur invitation, offert leur médiation et leurs bons offices et proposé aux parties en litige une paix de compromis.

94. Il faut que cette guerre cesse, et cela dans l'intérêt du Nigéria, de l'Afrique et du monde. Unissons-nous pour faire pression sur ces grandes puissances transformées en marchands de canons afin qu'elles cessent de faire de cette région de l'Afrique un abcès de fixation pour leur lutte idéologique et leurs conflits d'intérêts.

95. Aussi avons-nous le sentiment profond qu'il est urgent qu'une autorité spirituelle incontestée, soit vous-même, Madame la Présidente, ou M. le Secrétaire général, lance un appel pressant aux parties pour qu'elles suspendent immédiatement les hostilités et qu'elles entrent en négociations en vue de trouver une solution juste, équitable et acceptable pour tous.

96. Quant au Moyen-Orient, il s'installe dans une guerre d'usure aux aspects inquiétants. Les gouvernements responsables ne dominent plus la situation, qui est prise en main par les Palestiniens eux-mêmes. Les opérations de guerre s'étendent au-delà du Moyen-Orient, se déroulent dans les airs comme au sol, et créent une profonde émotion parmi les populations innocentes éloignées du théâtre du conflit.

97. S.S. le pape Paul VI voit dans cette situation les indices d'un prélude à un conflit général.

98. Dans une déclaration collective en date du 20 septembre 1969, les grandes puissances affirment que les Etats de la région, tous les Etats de la région, ont droit à l'existence; et cependant, elles continuent à leur fournir des armes pour qu'ils se détruisent. Il est plus que temps que ces grandes puissances, responsables de la situation au Moyen-Orient, redoublent d'efforts pour engager les parties dans la voie de la recherche d'une solution pacifique; les moyens militaires ayant fait la preuve de leur inutilité, le dialogue devient une nécessité. Il peut revêtir des formes différentes, se dérouler directement ou par personnes interposées, pourvu que les interlocuteurs soient de bonne foi. La Côte d'Ivoire affirme sa croyance en une solution négociée sur la base de la déclaration des grandes puissances et sur la base de l'application de la résolution [242 (1967)] du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967.

99. Enfin, après 20 années de guerre, 20 années pendant lesquelles le Viet-Nam a été divisé, déchiré, 20 années pendant lesquelles le développement économique de ce

pays a été sacrifié aux préoccupations de la guerre, on en est venu aux négociations. Mieux vaut tard que jamais; il n'est jamais trop tard pour bien faire, et la Côte d'Ivoire salue la conférence de Paris sur le Viet-Nam et exprime le souhait que les parties s'armeront de patience, poursuivront le dialogue avec détermination et feront montre de bonne foi. Puissent leurs efforts être couronnés de succès afin que la paix revienne pour toujours au Viet-Nam.

100. Bientôt nous célébrerons le dixième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], et cependant des territoires africains restent encore sous la domination d'un colonialisme anachronique. Notre charte a proclamé solennellement l'égalité de tous les hommes, voilà près d'un quart de siècle, mais en Afrique australe un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, qui a souscrit à cette charte, institue la discrimination raciale en tant que loi de l'Etat. Cette situation, qui contribue à affaiblir notre organisation, exige de nous une vigilance de tous les instants.

101. Pour les colonies portugaises, la fiction juridique à laquelle s'accroche le Portugal pour les conserver est largement dépassée. Les événements qui ont secoué l'Afrique après la seconde guerre mondiale ont leurs racines profondes dans le nationalisme qui a disloqué les grands empires de l'Europe et de l'Asie. Ce sont des "*novas ideas*" comme le disait ce vieux de Cabinda. Les canons ne pourront rien, ces idées parachèveront l'indépendance de l'Afrique et la débarrasseront pour toujours de la domination coloniale. Bien que l'assimilation procède d'un esprit idéaliste et louable, le Portugal doit se rendre à l'évidence : dans le contexte de l'Afrique d'aujourd'hui, il n'y a de voie acceptable que celle de l'autodétermination. Nous sommes prêts à aider le Portugal, prisonnier de son système, mais à condition qu'il proclame d'une manière catégorique son adhésion au processus d'acheminement de ses territoires vers l'indépendance.

102. L'*apartheid* nous semble être également une conséquence de la "grande peur". Il consiste, pour ses partisans, à vouloir accaparer une partie des territoires de l'Afrique du Sud pour en faire un pays exclusivement de race blanche. Pour ce faire, ils s'efforcent de justifier leur attitude par de soi-disant principes, scientifiques ou bibliques, de supériorité raciale.

103. Cependant, il faut s'efforcer de convaincre ces blancs de l'Afrique du Sud que leur crainte n'est pas justifiée, que la décision de vivre en Afrique implique l'acceptation des mélanges de races et de civilisations, qui donnent naissance à une civilisation de synthèse et marquent le progrès de l'humanité et que si, par malheur, cet *apartheid* se fixait, la haine accumulée engagerait l'Afrique sur le chemin de la vengeance. Une guerre d'usure, comme celle qui est engagée en d'autres régions de notre globe, s'installerait alors en Afrique au détriment du progrès économique indispensable au bien-être de toutes les populations vivant sur notre continent.

104. Heureusement, tous les Blancs de l'Afrique du Sud ne sont pas des racistes. Il existe une minorité, mais une minorité qui est jugulée. Les menaces venues de l'extérieur ne peuvent qu'ajouter aux difficultés de cette élite. Il

convient donc de substituer à ces menaces une politique de réalisme susceptible d'aider au développement de cette minorité. C'est ainsi que les Nations Unies pourraient convoquer une conférence mondiale sur l'*apartheid*, non pour prononcer des condamnations platoniques, mais pour y réunir savants, théologiens de toutes les religions, hommes politiques, hommes d'affaires, travailleurs, pris dans le monde entier, y compris les deux communautés de l'Afrique du Sud, conférence dont les travaux tendraient à démontrer et à dénoncer la vanité des arguments scientifiques et bibliques présentés à l'appui de l'*apartheid*, à rechercher les causes réelles et profondes de ce fléau et à suggérer des remèdes.

105. Certaines grandes puissances ont commis des erreurs dont nous subissons longtemps encore les conséquences. La Rhodésie est l'une des erreurs commises par le Royaume-Uni, ce champion de l'unité du Nigéria, qui a divisé l'Irlande, l'Union indienne, et qui s'apprête à faire du rocher de Gibraltar un micro-Etat. Depuis la rupture de la Fédération de l'Afrique orientale, jusqu'à la formation de l'Etat rhodésien, les Nations Unies, par de multiples résolutions, se sont efforcées vainement d'obtenir de la Puissance administrante que les forces armées ne fussent pas transférées au gouvernement de la minorité blanche de Rhodésie, que la Constitution de 1961 ne fût pas octroyée, que les pouvoirs judiciaires détenus alors, du fait des constitutions antérieures, par le Royaume-Uni et grâce auxquels celui-ci pouvait empêcher l'adoption ou la promulgation de lois discriminatoires, ne fussent pas cédés. Mais, d'abandon en abandon, le dernier en date étant le rappel du Gouverneur britannique au lendemain de la mascarade du référendum sur la prétendue République rhodésienne, la situation résultant du fait accompli est aujourd'hui consacrée et légalisée. De là à nous dire que le Royaume-Uni ne peut plus rien parce qu'il n'a plus aucune relation avec la Rhodésie, il n'y a qu'un pas qui sera vite franchi au regard de certaines affirmations avancées du haut de cette tribune même par les représentants du Gouvernement britannique. Et notons, en passant, que l'attitude remarquablement pacifique adoptée par le Royaume-Uni au cours du drame rhodésien, qui est loin d'être joué, contraste de façon étonnante avec la position activiste, pour ne pas dire belliqueuse, adoptée ailleurs.

106. Quoi qu'il advienne, la Côte d'Ivoire continue à tenir le Royaume-Uni pour responsable et veut espérer qu'il trouvera la solution adéquate pour conduire la Rhodésie à l'indépendance dans le cadre de la règle de la majorité.

107. Telle est la position de la Côte d'Ivoire sur le problème de l'*apartheid* et de la décolonisation. Pourtant, pour préoccupante que soit cette situation, elle est loin de se comparer en horreur à celle qui règne en Afrique occidentale et découle du conflit nigéro-biafrais. Que l'Afrique se passionne pour ce problème, c'est très bien, mais qu'elle reste indifférente devant cette hécatombe qui a déjà fait près de 2 millions de victimes, qu'elle ne participe pas à cette chaîne de solidarité humaine qui pousse les représentants d'oeuvres généreuses et des hommes d'autres continents à risquer leur vie pour sauver des femmes et des enfants africains innocents, cela dépasse l'entendement.

108. Aussi, pour protester contre cette attitude indigne de l'humanisme africain, la Côte d'Ivoire a décidé de s'abstenir

de voter sur tout projet de résolution portant sur cette question jusqu'à ce qu'il soit mis fin à cette honteuse guerre fratricide.

109. La paix que j'ai définie dans mon exposé exige une amélioration du niveau de vie des populations. Or, nous assistons à un phénomène inquiétant, l'élargissement du fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres. Ce fossé est rendu plus profond encore par ce qu'il est convenu, en termes d'économie, d'appeler la détérioration des termes de l'échange, qui appauvrit les peuples des pays producteurs alors même qu'elle enrichit, et dans une proportion scandaleuse, les pays développés, quel que soit leur régime économique. L'échec de la Conférence mondiale sur le commerce et le développement tenue à New Delhi a été amèrement ressenti par nos pays. L'accroissement d'un tel phénomène créerait, si des compensations n'étaient pas trouvées, une telle perturbation dans le monde qu'elle contribuerait à rendre la paix précaire.

M. Valdes (Chili), vice-président, prend la présidence.

Des experts ont démontré que le manque à gagner résultant de ce phénomène n'est pas compensé par les subventions octroyées parcimonieusement à nos pays. Il faut, dès lors, envisager à l'échelon mondial un système de péréquation qui permette de stabiliser les prix.

110. Mais il faut avouer que nos peuples ne bénéficieront largement et pleinement du bien-être économique que dans la mesure où nous saurons installer dans nos pays des régimes stables et démocratiques. Et nos régimes ne seront stables que si nous savons éviter la politique de bascule et nous placer en dehors de ce mécanisme duopoliste qui divise le monde en deux blocs. Ce serait la seule voie pour nous d'échapper à cette fameuse théorie de la souveraineté limitée qu'on invoque pour le maintien de je ne sais quel ordre idéologique.

111. La République de Côte d'Ivoire croit en la destinée des Nations Unies. Elle croit au principe de la sécurité collective, au principe de solidarité internationale, et son attitude ne s'explique que par son désir d'aider de son mieux les Nations Unies à accomplir l'engagement que nous avons tous pris, celui de préserver les générations futures, de tous les continents et de tous les pays, du fléau de la guerre générale ou localisée.

112. Pour conclure, je répète encore que le mutisme de certains Membres influents sur le drame qui sévit en Afrique occidentale m'inquiète.

113. L'un de nos illustres et éminents collègues, qui a consacré toute sa vie à défendre l'Organisation des Nations Unies et qui s'est épuisé au combat, feu le professeur Belaúnde, avec le sens de l'humour qui le caractérisait, ne disait-il pas :

“Les Nations Unies sont un organisme dans lequel il y a toujours quelque chose qui disparaît : lorsque deux petites puissances sont en litige, le litige disparaît; lorsqu'une grande puissance et une petite puissance sont en litige, la petite puissance disparaît; lorsque deux grandes puissances sont en litige, ou que deux petites puissances ont un litige dans lequel sont impliquées les grandes puissances, les Nations Unies disparaissent.”

C'était la manière de ce vénérable vieillard de faire toucher du doigt, aux jeunes diplomates fougueux que nous étions, les imperfections de notre organisation avec le veto paralysant des grandes puissances.

114. Cependant, je suis certain que l'Organisation répondra à notre appel et qu'elle ne disparaîtra pas devant cette affreuse guerre qui dévaste le Biafra, quelque intempestive que soit l'immixtion des grandes puissances.

115. M. THORN (Luxembourg) : Madame la Présidente, je me félicite que l'unanimité se soit faite autour de votre nom pour élire à ces hautes fonctions une personne dont la souriante autorité ne fait que souligner la très haute compétence acquise par une longue habitude de cette enceinte. Je me réjouis d'autant plus de saluer en vous l'éminente représentante d'un continent jeune et dont les problèmes me tiennent particulièrement à cœur. Je suis persuadé que votre désignation est de bon augure et pleine de signification à la veille de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

116. En même temps, j'aimerais renouveler à M. le Secrétaire général, U Thant, l'expression de la confiance que mon gouvernement n'a cessé de lui témoigner en raison de ses efforts inlassables au service d'une entente durable entre tous les peuples, afin que soient éliminés les conflits qui menacent toujours la paix et la sécurité internationales. Je tiens surtout à féliciter M. le Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté à notre assemblée [A/7601 et Add.1], rapport qui constitue la plus complète et la plus lucide analyse possible de la situation mondiale.

117. A la reprise de nos travaux, il m'est un devoir de m'incliner avec émotion devant la mémoire du président Arenales, que la mort nous a prématurément arraché il y a quelques mois. En dirigeant l'année dernière les débats de l'Assemblée, l'illustre défunt sut faire preuve à la fois d'objectivité, d'efficacité et de sagesse. Rappelons-nous les paroles si clairvoyantes qu'il prononça avant la clôture de la vingt-troisième session, lorsqu'il a résumé une dernière fois en quelques phrases tellement significatives ce qui marque la regrettable et congénitale faiblesse des Nations Unies : “Les maux de ce monde ne peuvent se guérir simplement grâce à des résolutions négociées, mais bien par des actes des gouvernements.” [1752ème séance, par. 483.]

118. Effectuée sous cet angle, la seule analyse des événements qui se sont déroulés depuis un an ne nous permet certes pas d'afficher une attitude optimiste. Sans s'être pour autant aggravés, les mêmes différends retiennent en permanence l'attention préoccupée de l'opinion publique internationale. Or, malheureusement, leur persistance a élargi le fossé qui sépare les parties aux conflits existants et a rendu plus précaire encore la recherche de solutions de compromis. Ce n'est, nous semble-t-il, qu'en améliorant l'atmosphère générale que le calme et la paix seront ramenés dans des régions du monde où le recours aux armes l'emporte encore trop souvent sur un dialogue direct, franc et loyal.

119. Avant tout, au Moyen-Orient, le manque de succès des tentatives entreprises jusqu'à ce jour dans le but de trouver une issue à l'impasse nous paraît chargé de graves

dangers pour l'avenir. Tous les efforts déployés inlassablement tant par le représentant spécial du Secrétaire général, M. Jarring, que par les quatre grandes puissances n'ont pas encore amené les parties intéressées à se conformer à l'ensemble des directives contenues dans la résolution [242 (1967)] adoptée voici bientôt deux ans par le Conseil de sécurité.

120. Permettez-moi d'exprimer ici la crainte d'une petite nation qui a placé toute sa foi dans l'Organisation des Nations Unies. Les résolutions qui sont adoptées dans cette enceinte ne doivent à aucun prix rester lettre morte. A force de les voir non respectées par les parties engagées, les Nations Unies risquent de perdre leur rôle de garant de la paix. Comment comprendre — *a fortiori* comment expliquer, voire justifier — que des pays qui en appellent à l'autorité des Nations Unies pour faire respecter ce qu'ils considèrent comme leurs droits légitimes et pour mettre un terme à ce conflit, que ces pays donc refusent délibérément d'appliquer et de respecter une résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations Unies ?

121. Parallèlement, il m'est impossible d'accepter que des pays Membres de notre organisation se refusent obstinément à reconnaître après tant d'années un Etat admis comme membre à part entière de notre organisation à une écrasante majorité. On peut certes désapprouver un choix. Contester cependant indéfiniment un fait historique nous semble déraisonnable. Contester une décision prise par la majorité des Nations Unies revient, à notre sentiment, à contester l'autorité, pour ne pas dire la valeur, de l'Organisation à laquelle nous appartenons tous, et cela nous semble encore bien plus regrettable.

122. En cette occasion, le temps perdu ne travaille manifestement pas en faveur de la paix. Pour sortir du cercle vicieux actuel, il faudra tout de même un jour en venir à renoncer réellement à l'acquisition de tout territoire par la force et à reconnaître effectivement l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les Etats établis au Moyen-Orient. Une inflexibilité à laquelle ne répondrait que l'intransigeance entraînerait fatalement le malheur pour ceux qui vivent dans cette partie du monde.

123. L'expérience quotidienne nous montre aussi de plus en plus clairement que l'emploi répété de la force, l'escalade progressive de la violence, les déclarations successives d'intransigeance n'attisent que davantage les passions et les émotions, renforcent la position des extrémistes de tous bords et risquent d'arracher le contrôle de la situation aux dirigeants politiques responsables.

124. Il m'est un devoir de condamner les entreprises terroristes qui se multiplient dans les pays tiers non parties au conflit. Comment les responsables de ces mouvements osent-ils espérer gagner à leur cause l'opinion publique par des attentats et actes de piraterie dans des pays qui ont depuis toujours plaidé en faveur d'un règlement pacifique du litige ?

125. Nous approuvons entièrement ce que le Secrétaire général a dit à ce sujet dans son rapport annuel [A/7601, chap. Ier, sect. D, 1]. Non seulement ces actes de terrorisme et de piraterie — comment les appeler autrement ? — doivent être formellement condamnés par notre organisa-

tion, mais chacun des pays Membres devrait s'engager à prendre des sanctions sévères contre les auteurs de pareils crimes, et surtout se refuser à tirer le moindre avantage direct ou indirect de pareils actes de piraterie.

126. Qui, dans cette enceinte, pourrait encore méconnaître l'ampleur des problèmes, celui des réfugiés palestiniens notamment ? Considérant que nos efforts ne doivent pas tendre uniquement à assurer une cessation des hostilités, à faire reconnaître des frontières ou à amener une réouverture du canal de Suez, mais aussi à s'attaquer aux causes mêmes du malaise et du mal, nous pensons que pour atteindre ce but il faudra inéluctablement passer par la solution du problème des réfugiés palestiniens, et, pour ce faire, il nous semble indispensable d'assurer un dialogue direct avec des interlocuteurs valables et dûment qualifiés de ces réfugiés.

127. Si aujourd'hui les antagonismes sont trop exacerbés, s'il paraît à l'évidence que le temps n'est plus au dialogue tant souhaité entre Israël et les pays arabes, en face de l'impuissance de notre organisation de faire respecter sa résolution de 1967, nous gardons l'espoir que les parties s'en remettent aux bons offices des grandes puissances.

128. Il nous semble que les quatre Grands ont le devoir impératif de persévérer dans la voie qu'ils se sont tracée en continuant inlassablement leurs efforts en vue d'un rapprochement des points de vue qui, jusqu'ici, divisent encore si profondément les parties opposées. Sans imposer du dehors une solution toute faite, il leur appartient tout de même d'agir en sorte que leurs initiatives aient pour résultat de ramener le calme dans cette région troublée. Approuvant ce que le Ministre des affaires étrangères de Belgique a dit à ce sujet [1765^{ème} séance], nous ne pouvons que nous féliciter de ce qu'en cette occasion les quatre Grands, qui jouissent au sein des Nations Unies de droits spéciaux, prennent aussi des responsabilités particulières, et nous souhaitons que par leur entremise et à défaut d'un contact direct — que nous espérons toujours aussi ardemment — s'engage pour le moins une confrontation indirecte des différentes parties en cause.

129. Les Nations Unies, pour leur part, dont les groupes d'observateurs se sont, dans le passé et à diverses reprises, acquittés avec compétence et dévouement de leur délicate mission, pourraient, par leur présence, contribuer à nouveau et valablement au retour d'un état d'apaisement facilitant enfin l'établissement d'une paix juste et durable. Que le succès des mesures concrètes prises en vue du rétablissement de la paix à Chypre nous serve dorénavant d'exemple. Doter le mécanisme des opérations de paix — qui fonctionne maintenant grâce à des contributions volontaires — d'une base institutionnelle et financière solide de façon à en faire un instrument efficace et incontesté à l'abri des improvisations de la dernière minute, me paraît constituer un de nos objectifs prioritaires.

130. Avec la même anxiété que pour le Moyen-Orient, les peuples du monde entier attendent impatiemment la fin des combats sanglants qui continuent à déchirer le Viet-Nam. L'opinion publique a suivi avec une grande attention les négociations qui ont enfin été engagées l'année dernière à Paris et qui semblaient témoigner d'un désir véritable et sincère de mettre fin à la guerre le plus rapidement possible.

La poursuite de ce conflit représente un danger imminent pour la paix du monde, sans parler des pertes effrayantes en vies humaines, en biens et en ressources qu'il entraîne. On ne peut cacher un sentiment de regret et de déception en constatant que, jusqu'ici, les entretiens ne semblent pas avoir abouti à de réels progrès. Il reste donc à souhaiter que les gestes tangibles faits à diverses reprises par le Gouvernement des Etats-Unis rencontrent un écho réel et que, de part et d'autre, on accepte de permettre au peuple du Viêt-Nam de décider en toute liberté de son sort, à l'abri des intimidations et des menaces d'intervention ouverte ou larvée de l'extérieur.

131. A mon tour, je regrette que les efforts récents du Gouvernement des Etats-Unis n'aient pas été appréciés à leur juste valeur et de façon égale par tous les pays Membres et qu'au contraire certains n'y aient répondu que par des procès d'intention. On a beau alléguer qu'il ne s'agit en l'occurrence que de concessions distillées au compte-gouttes, de gestes d'apaisement et de compréhension trop parcimonieusement mesurés, nous pensons qu'au contraire tout un chacun devrait exprimer le souhait qu'à des petits pas ou gestes faits d'un côté on réponde de l'autre par autant de mesures permettant de se rapprocher progressivement d'une solution globale et définitive.

132. Bien qu'il n'appartienne pas à notre organisation de s'occuper d'une situation de crise qui, aux termes de la Charte, est du ressort exclusif de l'un des Etats Membres, nous ne pouvons taire indéfiniment notre angoisse devant l'évolution de la guerre civile qui sévit depuis plus de deux ans au Nigéria. Il est vrai que la guerre du Nigéria est une guerre africaine. C'est donc en tout premier lieu à nos amis africains qu'il incombe d'y mettre un terme. Mais à la lumière des derniers événements dans cette partie du monde, notre espoir de voir résoudre cet affrontement fratricide dans le cadre du continent africain se perd dans un avenir lointain rappelant les heures les plus sombres de l'humanité.

133. L'an dernier, à cette tribune, M. Debré, parlant au nom de la France, a mis un accent tout particulier sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il a demandé à nos amis africains ce qu'ils comptaient faire eux-mêmes du principe d'autodétermination et leur a rappelé ce qu'une longue et douloureuse expérience a enseigné aux Européens. Il a dit : "C'est aussi entre frères que peut régner l'intolérance." [1683ème séance, par. 79.] Je donne à considérer à cette assemblée qu'au moment où l'un des principes fondamentaux de notre charte est en jeu, où l'on doit prévoir qu'il ne peut y avoir de règlement que par la violence, où l'inaction et le silence des nations nous réduisent à assister en observateurs affligés au spectacle atroce de la mise à mort de tout un peuple, à ce moment n'est-il pas du devoir des Nations Unies de se saisir du problème, de le sortir de son cadre actuel, d'imposer une solution équitable pour tous sous peine de faillir à leur vocation ?

134. En m'adressant plus particulièrement aux Etats africains, je leur demande si, en présence de cette situation et en l'absence d'une solution prochaine, conscients des responsabilités qui sont les nôtres, ils ne jugent pas opportun eux-mêmes de saisir l'Assemblée de ce problème.

135. Dans la recherche d'une entente et d'une compréhension entre tous les membres de la communauté interna-

tionale, avec pour objectif un monde de paix durable et de justice, les efforts déployés en faveur du désarmement comptent à juste titre parmi nos soucis majeurs. L'année dernière, la signature par un nombre impressionnant de pays du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)], tout en constituant une notion de caractère préventif plutôt que de désarmement proprement dit, a contribué avec succès à créer un climat de confiance accrue entre les grandes puissances. Ce traité a ouvert de nouvelles possibilités de mettre fin à la course aux armements atomiques. En manifestant clairement leur intention de prendre des mesures effectives conduisant à un désarmement nucléaire réel, les puissances qui ont le privilège de posséder l'arme atomique fourniront la réponse adéquate aux critiques qui s'élèvent de diverses parts contre une acceptation sans réserve du Traité sur la non-prolifération. Pareil accord, pour être efficace, devra aussi rapidement que possible revêtir un caractère universel, et nous ne pouvons qu'adresser un vibrant et urgent appel à toutes les puissances pour qu'elles signent ce traité.

136. Une détente préparée de la sorte permettra à notre avis aux pourparlers en cours sur le désarmement de se poursuivre avec des chances plus sérieuses de succès. La Conférence du Comité du désarmement réunie à Genève sera alors mieux outillée lorsqu'elle répondra à l'appel que lui a adressé l'Assemblée à sa vingt-troisième session en lui demandant de "déployer de nouveaux efforts en vue d'assurer un progrès sensible sur la voie d'un accord touchant la question du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace" [résolution 2454 B (XIII)]. La réalisation de progrès sérieux pourra être escomptée dans les divers domaines actuellement à l'étude.

137. Le désarmement, toutefois, n'a pas pour fin exclusive de restaurer l'entente entre pays divisés en blocs opposés. Il doit permettre en outre de libérer les immenses ressources actuellement consacrées à l'effort militaire, afin d'en faire bénéficier notamment l'ensemble des pays en voie de développement.

138. Dans un monde où la seule garantie de paix n'est souvent que l'équilibre précaire et fragile des forces, nous ne pouvons qu'accorder toute notre sympathie à la conférence sur la sécurité européenne, qui nous a été proposée. Pareille conférence doit cependant à notre avis être bien préparée, de façon à assurer un minimum de chances de réussite; un échec dû à un manque de préparation ne ferait qu'élargir le fossé entre l'Est et l'Ouest. Nous demeurons convaincus qu'une pareille initiative, si elle est bien préparée, a toutes les chances d'aboutir à une détente et, au-delà, à poser les premiers jalons d'une fructueuse collaboration. Cette conférence ne doit pas être abordée dans le dessein prémédité de consolider le *statu quo*, de resserrer davantage encore le carcan dans lequel s'enferment les deux blocs. Nous l'envisageons sous une optique dynamique permettant de trouver une solution à des problèmes aussi douloureux et par cela même générateurs de tensions que celui de la division de l'Allemagne. J'ai dit qu'au-delà de la détente il faut rechercher la coopération entre les deux camps. La participation des Etats neufs et un tissu étroitement noué de relations économiques et culturelles devraient refaire l'unité de notre vieux continent, effacer les différends idéologiques et remplacer la néfaste politique des blocs, égocentriques et protectionnistes.

139. Depuis une vingtaine d'années environ, l'économie mondiale a connu une période de croissance sans précédent et jamais auparavant ce processus n'avait affecté autant de pays à la fois. Surtout depuis l'accroissement considérable du nombre de Membres de notre organisation, l'interdépendance étroite entre pays industrialisés et pays moins favorisés est apparue avec plus de netteté que jamais. Nous nous apercevons de plus en plus que le monde ne pourra trouver un état d'équilibre et de calme et surmonter les dangers qui le menacent tant qu'il sera divisé entre une minorité de nantis et une majorité de pays dépourvus de ressources suffisantes.

140. Au sein de l'Organisation, nous disposons de l'expérience gagnée au cours d'une première décennie consacrée à l'assistance technique autant qu'aux programmes de pré-investissement. Nous nous apprêtons depuis un certain temps à mettre au point la stratégie qu'il s'agira de suivre pendant les 10 prochaines années, à donner un contenu réel à la solidarité mondiale et à traduire dans les faits la responsabilité collective reconnue envers les peuples les plus déshérités.

141. Une première certitude nous apparaît dès l'abord assez clairement. C'est que les ressources matérielles rendues jusqu'ici disponibles sont largement insuffisantes au regard des besoins immenses qui s'annoncent pour l'avenir. L'écart qui sépare pays riches et pays pauvres tend à croître progressivement. Ne faut-il pas, dès lors, se demander si la manière d'assurer la mise en commun de nos ressources, telle qu'elle a toujours été pratiquée, répond encore adéquatement aux nécessités de l'avenir? Les simples contributions volontaires non fondées sur la capacité contributive réelle de chacun sont-elles encore capables de garantir le résultat escompté?

142. Par ailleurs, nos efforts manquent incontestablement d'une coordination suffisante et ne s'insèrent pas dans une conception globale et rationnelle. Multiples sont les fonds et les organismes internationaux — et je ne songe pas seulement à ceux qui relèvent directement des Nations Unies — qui se sont attelés à la noble tâche de favoriser le progrès économique, sans compter les efforts soutenus déployés par de nombreux pays sous forme de coopération bilatérale. Mais trop souvent les initiatives des uns et des autres sont fragmentaires et isolées. Elles s'ignorent, même si elles ne se neutralisent pas, et, dans certains cas, mènent à de doubles emplois, au lieu d'être complémentaires. Une coordination de base devrait donc être recherchée dans l'intérêt d'un processus de croissance continu et bien équilibré.

143. Ce processus enfin devrait toujours s'orienter vers un objectif réaliste clairement défini, de manière à éviter les expressions de vagues aspirations sans fondement ni contenu réels. Poursuivre des chimères n'équivaudrait qu'à susciter de faux espoirs qui seraient finalement cruellement déçus. Mais nous contenter des simples réalisations du passé ne répondrait pas aux impératifs des besoins actuellement connus. La simple contemplation du passé ne peut servir que dans la mesure où nous saurons en dégager des leçons pour l'avenir.

144. Je n'oserais pas dire que ce qui a été fait jusqu'ici dans le cadre de la première Décennie des Nations Unies

pour le développement se résume à un constat de carence. Mais force nous est de constater que les louables intentions se traduisent par des paroles plutôt que par des actes. Nous n'hésiterons pas à faire d'abord porter la critique sur nous-mêmes, car aucun pays industrialisé n'est à l'abri de toute critique. Nous sommes disposés à repenser les forces de notre aide avec nos pays amis. Il me semble qu'il faut s'orienter vers un type d'aide nouveau, se départir de l'ancienne conception des relations bilatérales pour en arriver à une stratégie communautaire. Nous sommes fiers à ce sujet des bons résultats que connaît le programme d'aide inauguré dans le cadre de la Communauté économique européenne. Ici un groupe d'Etats hautement développés apporte son concours financier et technique à un autre groupe moins nanti. Cette expérience au succès indéniable mériterait d'être étendue, de manière à faire participer un nombre sans cesse croissant de pays déshérités au progrès économique mondial.

145. Certains pays se sont montrés il est vrai assez réservés à l'égard de notre aide, considérant que l'effort communautaire risquait d'amener à un cloisonnement du tiers monde ou même à une division du globe en zones d'influence suivant certains fuseaux géographiques. Les événements ont heureusement prouvé que le reproche était immérité dans la mesure où le nombre de pays bénéficiaires de notre aide n'a fait que croître. Les récentes négociations qui ont conduit au renouvellement de la Convention de Yaoundé¹¹ ont démontré que les pays membres de la Communauté économique européenne étaient soucieux de ne faire aucunement obstacle à un effort d'aide généralisée d'ordre mondial. Nous sommes prêts dans ce domaine à collaborer avec tous les pays, quel que soit leur système politique ou économique, et avec toutes les organisations internationales soucieuses de porter remède à ce grand fléau du XXème siècle qu'est le sous-développement.

146. Il convient par ailleurs de se demander, dans cet ordre d'idées, si la formule fixant à 1 p. 100 la part contributive des pays développés au relèvement des pays en voie de développement doit constituer une limite ou s'il ne faut plutôt voir dans ce taux un minimum de contribution. Pour ma part, j'incline plutôt vers cette dernière conception. Car, en effet, le danger est grand de voir des pays dont le taux de croissance économique est parmi les plus élevés s'abriter derrière cette formule et refuser tout concours pouvant aller au-delà.

147. Notre organisation a fondé beaucoup d'espoirs sur le système des préférences généralisées; nous approuvons nous aussi ce système, mais nous pensons cependant qu'il n'apportera pas toutes les améliorations escomptées. Il nous paraît bien plus urgent de tout mettre en oeuvre pour hâter la conclusion d'arrangements mondiaux, produit par produit, pour garantir des ressources stables aux pays en voie de développement exportateurs de matières premières.

148. L'exploit sans précédent accompli cet été par les astronautes américains lorsqu'ils ont posé le pied sur le sol lunaire nous montre à la fois ce dont l'homme est capable lorsqu'il oriente avec persévérance ses efforts vers un but déterminé, et aussi que très peu de succès nous seront

¹¹ Convention d'association adoptée par la Conférence des douze Etats africains et malgache d'expression française (27-30 mars 1961) et renouvelée le 28 juin 1969.

refusés chaque fois que nous aurons vraiment la volonté politique de mettre au service d'une idée, voire d'un idéal, toutes les ressources humaines et matérielles de notre temps.

149. Dès à présent, nos gouvernements étudient la manière dont il conviendra de marquer l'année prochaine le vingt-cinquième anniversaire de la Charte signée à San Francisco. Plutôt que de nous cantonner dans des déclarations d'intention dont les effets restent trop souvent platoniques, envisageons résolument des actions positives, orientées vers le rétablissement de la paix là où elle n'est pas encore assurée, vers la mise en pratique des droits de l'homme partout où ils restent bafoués et vers un redoublement des efforts en matière de développement, dans un esprit de solidarité universelle.

150. Mais, au moment où les Nations Unies se préparent à commémorer leur vingt-cinquième anniversaire et où l'on s'interroge sur la façon la plus adéquate de célébrer celui-ci,

je songe surtout à cette génération de l'après-guerre qui a l'âge des Nations Unies, cette génération dite de la contestation et de la participation qui, en nous jugeant, se demande avec inquiétude si nous réussirons à garantir la paix mondiale en cette fin de siècle. Ne s'imposerait-il pas que nous profitions de cet anniversaire — et c'est là ma conclusion — pour faire comme eux, c'est-à-dire pour nous interroger sur nous-mêmes, et, faisant notre bilan, pour nous demander, à la lumière de nos expériences, de nos échecs et de nos succès, si tout doit être immuable et rester inchangé, si l'Organisation issue du chaos de la seconde guerre mondiale et traumatisée par elle — certainement révolutionnaire en son temps — reste, avec sa structure et sa procédure originaires, la plus apte à préparer l'an 2000, ou si, pour nous montrer dignes des fondateurs de 1945 et de leur idéal, nous ne devrions pas plutôt nous efforcer de faire mieux encore pour nous adapter aux conditions nouvelles, à l'aube du troisième millénaire de notre temps ?

La séance est levée à 12 h 45.